

adopté

SÉNAT

le 20 juin 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

MODIFIÉ AU SÉNAT

portant approbation d'un rapport
sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan,

Le Sénat a adopté, en première lecture, après modifications, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1685, 1687, 1692, 1693, 1723 et In-8° 288.
Sénat : 366, 382, 384, 401 et 420 (1974-1975).

Article unique.

Le rapport annexé à la présente loi et concernant l'orientation préliminaire du VII^e Plan est approuvé (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 juin 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Le texte du rapport général annexé au projet de loi a été rectifié par lettre de M. le Premier Ministre à M. le Président du Sénat. (N° 420, 1974-1975.)